

Mireille CLAPOT  
Députée de la Drôme  
Vice-présidente de la commission des Affaires étrangères

A Paris, le 27 juin 2019

Madame Muriel Pénicaud  
Ministre du Travail  
127 rue de Grenelle  
75700 PARIS SP 07

Madame la Ministre,

Le 15 juin dernier, un orage de grêle extrêmement violent a sévi en Auvergne-Rhône-Alpes, laissant derrière lui un paysage de désolation. Le nord de la Drôme est la zone la plus impactée: vingt-huit communes sont sinistrées. Dans ma circonscription, ce sont les communes de Beaumont-Monteux, Bourg-Lès-Valence, Chanos-Curson, Granges-Lès-Beaumont, La-Roche-De-Glun, Mercurol, Pont-De-L'Isère, Saint-Marcel-Lès-Valence et Tain-L'Hermitage qui ont été touchées. Ces communes accueillent de nombreuses exploitations agricoles, en viticulture avec la présence de l'AOC Crozes-Hermitage, en arboriculture notamment avec la culture des abricots et des pêches, en maraîchage, et, plus marginalement, en élevage.

Ce sont, sur une grande partie de ces communes, la quasi-totalité des arboriculteurs et viticulteurs mais aussi les maraîchers et céréaliers qui ont été sinistrés, avec des pertes allant jusqu'à 100 % de leur production de l'année, notamment pour ceux qui n'ont pu, faute de moyens, investir dans des filets anti-grêle. Les serres maraîchères en plastique ou en verre ont été également fortement endommagées. Ce phénomène météorologique devient malheureusement de plus en plus fréquent, de force et d'intensité croissantes.

Une réforme de fond doit donc être engagée rapidement pour permettre aux agriculteurs de surmonter de tels épisodes météorologiques, j'ai alerté à cet effet le ministre de l'Agriculture Didier Guillaume pour y travailler.

...//...

Ces intempéries d'une ampleur inédite ont également des répercussions sur l'emploi. Si la possibilité de mettre un terme aux contrats saisonniers pour cas de force majeure a été donnée, cela ne prend pas en compte la situation des contrats OFFI saisonniers. Les agriculteurs employant des travailleurs avec de tels contrats m'ont fait part de leur souhait de pouvoir les fractionner, c'est à dire les interrompre temporairement en cette période d'inactivité forcée, et de décaler dans le temps leur reprise, à une période de l'année où le travail sera de nouveau nécessaire. Je m'en fais le relai et appuie leur demande. Une autre problématique qui m'a été rapportée est celle de la main d'œuvre au sein des groupements d'employeurs (Agri Emploi) dans lesquels il n'y a pas de mesures pour leurs salariés contrairement à ce qui est prévu par exemple pour les coopératives où le chômage partiel est possible.

Certaine de pouvoir compter sur votre investissement pour soutenir cette profession dramatiquement touchée, je vous prie d'agréer Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

*Mireille Clapot*

Mireille Clapot